

Analyses

Un préfet de police par département, clé d'une vraie police de proximité

mercredi 30 novembre 2016



Depuis un an, plus d'un millier d'élus de terrain, sur l'ensemble du territoire national, ont reçu la visite de Jacques Cheminade et de ses militants, dans le cadre de leur effort pour réunir les 500 « parrainages » permettant de faire de sa candidature une réalité.

Voici, comme contribution à la réflexion sur la sécurité publique, un premier témoignage, tiré du dialogue amical et fructueux que nous continuons à entretenir avec ces élus.

Programme de Jacques Cheminade : Sécurité publique, sécurité sociale, sécurité nationale : combattre le terrorisme à sa source.

Parole de maire

Un préfet de police par département, clé d'une vraie police de proximité

Retraité de la police nationale, aujourd'hui maire d'une petite commune de Picardie, M. P. se revendique comme « gaulliste de gauche ». Après avoir travaillé pour la préfecture de police de Paris, il a supervisé, aux côtés du maire d'Amiens Gilles de Robien, la création d'une police municipale dans cette ville. Sa carrière à Paris, ville où l'on a fusionné police municipale et police nationale, a enrichi sa réflexion sur ce que doit être une véritable police de proximité.

M. P. nous rappelle d'abord comment, au début des années 1990, la police municipale a souffert de l'image de « police aux ordres de maires FN » dictant leur loi. Instrumentalisée par les médias, cette campagne avait à l'époque décrédibilisé les municipaux.

Dans les années 1980, un consensus commence à émerger : l'avenir se ferait avec deux polices aux fonctions distinctes. La municipale serait une police de proximité chargée de la prévention et de la petite délinquance, tandis que la nationale, en lien avec le travail de renseignement des municipaux, serait en charge des crimes et des gros délits. Que ce soit sur le terrain ou lors de conférences ministérielles, comme celle tenue à l'époque par le ministre de l'Intérieur sur les polices nationales, l'avenir et le rôle des municipaux étaient tout tracés.

Le défi était de passer d'une expérimentation locale réussie (Amiens et Paris), validée par un membre de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), à une mise en œuvre à l'échelle nationale. Cependant, force est de constater que, de la même façon que l'on a cassé le maillage territorial qui définissait jusqu'à récemment les Renseignements généraux, on a sciemment empêché la police de proximité d'émerger.

Au sein même de la police, on a constaté un changement d'état d'esprit dans les rapports hiérarchiques : on est passé d'un commissaire de police proche de ses hommes, une sorte de chef d'équipe, à la fois soutien et responsable, à un commissaire central pensant avant tout à sa carrière. Et à l'heure actuelle, trop souvent, on est face à une police municipale au service du maire avant celui de l'intérêt des citoyens.

Pour mettre sur pied cette véritable police de proximité dont la France a besoin, M. P. préconise, en premier lieu, de recréer une hiérarchie d'hommes responsables et proches de leurs hommes. La « politique des quotas » doit cesser au profit d'un sens de mission.

Ensuite, fort de son expérience, il propose de nommer un préfet de police dans chaque département, chargé de superviser et de coordonner la police nationale et la police de proximité au niveau départemental. En matière de sécurité, ce préfet de police sera l'interlocuteur privilégié pour les élus locaux. Les polices municipales ne seront plus le jouet d'un maire, mais deviendront une vraie police de proximité sous les ordres du préfet de police départemental. Aujourd'hui, il n'y a aucune interface entre le maire, chef de la police dans sa ville, et l'Etat en matière de sécurité.

C'est le préfet ordinaire qui représente l'Etat, sans disposer de formation spécifique dans le domaine de la sécurité et de la gestion des services de police et de gendarmerie. Or, une autonomie relative doit exister entre, d'une part, le maire et d'autre part, la police de proximité qui dépendra du préfet de police et devra lui rendre des comptes.

Cette police de proximité, en se déployant auprès de la population, aura deux avantages : d'abord, elle sera les yeux et les oreilles sur un territoire (en travaillant avec les gardiens d'immeuble, les éducateurs de quartier, les associations, etc.) et pourra renseigner la police nationale sur ce qui s'y

passee ; ensuite, elle aidera les citoyens à constater que les polices sont là pour les protéger et les aider, au lieu d'être uniquement vues comme punitives.

Il serait fort appréciable que la police de proximité compte dans ses missions celle d'aide à la circulation. Ce travail ponctuel, aidant à fluidifier le trafic aux heures de départ ou de sortie du travail, sera très bien perçu par les usagers et contribuera à instaurer un respect de la police. Aujourd'hui, elle rechigne à le faire, par manque de moyens et de temps.

Nous avons besoin d'une police intégrée à la nation et donc à la population. Il faut redonner l'esprit du « sergent de ville », ou du « garde champêtre » dans le monde rural. Cela permettra de revenir à l'idée que le rôle d'un policier est avant tout d'empêcher qu'une infraction se produise plutôt que de simplement sanctionner l'infraction commise. La « bâtonnite » ne fonctionne pas à long terme et la « politique du chiffre » finit par provoquer un manque de respect de la population vis-à-vis de fonctionnaires de police qui doivent « faire du chiffre », plutôt que d'être justes.

Plus fondamentalement, dans les choix politiques qui définissent le rôle et la mission du policier, il faut réaffirmer que la prévention autant que la sanction ont leur raison d'être et sont complémentaires. « *Ni trop permettre, ni trop interdire, il faut surveiller* », telle est la devise de notre interlocuteur. La « politique du chiffre », qui est en contradiction évidente avec cette affirmation, doit donc disparaître. On veillera aussi, dans la formation comme sur le terrain, à développer le jugement du policier, c'est-à-dire sa capacité à évaluer le contexte, rappeler aux citoyens les conséquences de leurs actes et tenir compte du comportement de celui ou celle qui commet l'infraction...

Pour résumer les propositions de M. P., il s'agit donc :

- de créer une préfecture de police par département (à l'image de Paris), dont le préfet sera le référent de toutes les polices (municipale et nationale), et un intermédiaire précieux entre les maires et l'Etat ;

- d'armer et de former cette police de proximité avec un socle commun aux deux polices, bien qu'avec une formation spécifique à chacune ;

- de sortir du faux débat prévention vs sanction, en systématisant une police de proximité dont le but premier serait la prévention, tout en considérant que prévention et sanction sont deux outils à disposition de la police, s'appliquant en fonction d'un contexte ;

- de mettre fin à la « politique des quotas », dite du chiffre, au profit d'une politique jugeant l'efficacité d'une équipe sur ses résultats dans la durée, c'est-à-dire la sécurité des biens et des personnes et le calme relatif du territoire.
